

# La campagne 2013 d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes

Isabelle CHARPIN, Secrétaire général d'APORA (Association des Entreprises de Rhône-Alpes pour l'Environnement Industriel)

**A** l'automne 2013 sera lancée en Rhône-Alpes la 2<sup>ème</sup> campagne régionale d'information des populations sur les risques industriels majeurs. Elle aura cette année un ampleur considérable puisque tous les établissements industriels de Rhône-Alpes ayant l'obligation réglementaire d'informer les populations voisines y participent : 77 établissements Seveso, 8 sites nucléaires et 5 stockages souterrains, répartis dans les 8 départements en 28 bassins de risques. Depuis 1993, il s'agit de la 5<sup>ème</sup> campagne quinquennale, avec un périmètre qui s'est élargi au fil des années.

## Cette démarche est originale à plusieurs titres :

■ Rhône-Alpes est traditionnellement une région dans laquelle les acteurs ont l'habitude de travailler ensemble sur ces sujets. En effet, les 2 SPPPI (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques), SPIRAL pour l'agglomération Lyonnaise et SPPPY pour la région grenobloise, regroupent les acteurs des différents collèges dans leurs commissions Risques. Ceci a grandement facilité la mise en place d'une organisation spécifique dans laquelle chacun met à profit sa compétence et son réseau au service de la préparation de cette campagne initiée par les autorités publiques. Le comité de pilotage, instance décisionnelle,

est composé d'une cinquantaine de membres. Les établissements industriels sont coordonnés par APORA (Association des Entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), qui est également maître d'ouvrage délégué de la campagne.

■ L'efficacité du message délivré est visée en priorité : la population doit savoir comment elle sera alertée en cas

d'accident majeur, et quelles consignes appliquer. C'est pourquoi le thème des Bons Réflexes avait été développé en 2008 et s'est poursuivi cette année. Pour information, plus d'un tiers de la population régionale est concernée.

■ Dans l'objectif d'avoir un impact plus important, de nombreux outils complémentaires sont développés et adaptés à différents publics, grâce à une mutualisation des moyens.

## Des documents réglementaires attractifs

■ Les documents réglementaires comportent la brochure obligatoire à diffuser dans les boîtes aux lettres au moins comprises dans le périmètre PPI (Plan Particulier d'Intervention). Elle est composée de pages communes aux 28 bassins et de pages spécifiques à chaque bassin. Les établissements industriels y présentent leur activité, car il est important pour le citoyen de connaître les produits fabriqués, et pas uniquement les produits à l'origine des risques. Un effort de pédagogie préside à la réalisation de ces documents afin qu'ils soient lus, compris et conservés. Ces brochures sont insérées dans une enveloppe spécifique au bassin, officialisée par le logo de la Préfecture.

■ A la brochure est joint le magnet comportant les consignes «les Bons Réflexes». Cet outil complémentaire a été reconduit car jugé pertinent dans



son appropriation par les habitants.

- Les enveloppes sont distribuées par les communes qui sont incitées, par un important travail en amont, à accompagner cette distribution, soit avec le bulletin municipal comportant un article, soit avec une lettre du maire.
- Le second document obligatoire est l’afichette comportant les consignes, qui doit être apposée dans les Etablissements Recevant du Public, etc...

## Une dynamique et des outils pour décupler l’efficacité de cette obligation réglementaire

- Des réunions publiques sont prévues, avec les différents acteurs, dans la plupart des bassins afin de répondre aux questions des riverains.
- Le site Internet : [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com) est mis à jour pour cette campagne et permet d’accéder à tous les outils en téléchargement libre.

Cette année, l’accent est mis sur les consignes à bien connaître à travers de nombreux outils. Citons :

- 1 clip «Basique Instinct » très original
- 1 spot « mise à l’abri » réalisé par l’IRMa sur un ton humoristique
- La lettre Regards sur le risque n° 17 reprend ces différents outils. Cette lettre est destinée aux différents



acteurs de Rhône-Alpes, notamment les membres des CLIC, dans l’objectif d’accroître la culture sécurité de tous. Ce numéro spécial campagne insiste sur l’alerte et le réflexe de mise à l’abri.

## Des documents pédagogiques très actuels

Une collaboration avec l’Education Nationale et les Rectorats des deux académies (Lyon et Grenoble) s’est tissée depuis plusieurs campagnes. L’intérêt d’un travail collectif avec les différents acteurs permet de concevoir des outils s’insérant dans les parcours pédagogiques des différents niveaux d’étude et de focaliser notamment sur l’aspect consignes en cas d’accident

majeur, en lien avec le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité). C’est ainsi qu’une chemise pédagogique a été conçue pour transmettre les outils pédagogiques, DVD et guides d’exploitation pédagogiques :

- Le dessin animé «Arlette, la tortue d’alerte» toujours d’actualité
- Le Serious Game «@lerte», développé par les 15 SPPPI de France est un jeu vidéo stimulant car l’élève décide des actions à conduire
- Deux concours, nouveautés permettant de mettre la créativité des élèves à contribution :
  - un guide d’information «classe Tourisk»,
  - la création d’une vidéo

“ L’efficacité du message délivré est visée en priorité : la population doit savoir comment elle sera alertée en cas d’accident majeur, et quelles consignes appliquer. ”

## APORA :

Créée en 1972, APORA est une association interprofessionnelle dont la mission est d’assister les entreprises de Rhône-Alpes pour toutes les questions d’environnement industriel. Elle compte environ 300 adhérents : établissements industriels, syndicats professionnels, MEDEF territoriaux, Chambres de Commerce et d’Industrie. Acteur incontournable dans la région, elle aide ses adhérents dans les domaines des installations classées pour la protection de l’environnement, de l’eau, de l’air, des déchets, ... Elle favorise les échanges d’expérience entre les différents industriels et également avec l’administration. Elle réalise également différentes prestations, dont une veille réglementaire, et fait de la formation. Mais surtout, elle organise des actions collectives rassemblant de nombreux industriels, telle cette campagne.